

## Compte-rendu du CA de l'UNIRS

**Mardi 24 mars 2026, de 10 h à 16 h**

**Présent·e·s** : 16 (6 femmes et 10 hommes).

**Pour les organisations syndicales nationales** (4 personnes) : Solidaires Finances Publiques (Gérard Gourguechon) ; SUD PTT (Philippe Cornélis) ; SUD-Rail (Anne Millant et Christian Mahieux).

**Pour les Solidaires départementaux** (12 personnes) : 14 Basse-Normandie (Jean-Pierre Nunès, Odile Hervieu) ; 25 Doubs (Yvelyne Bahy) ; 44 Loire-Atlantique (Jacky Chataigner, Yves Le Lann) ; 51 Marne et Champagne-Ardenne (Patrice Perret) ; 59 Nord (Michèle Béarez, André Delcroix) ; 75 Paris (Geneviève Mérand, Jean-Yves Lefort) ; 94 Val-de-Marne (Carine Delhostal, Philippe Barre).

**Excusé·e·s** : Suzanne Bellet (SUD France travail), Marc Lerbey (44 Loire-Atlantique), Didier Delinotte (59 Nord), Denis Turbet-Delof (85 Vendée), Roland Baille, Catherine Fayet, Patrick Disclin (91 Essonne), Odette Dick, Jean-Louis Marziani (94 Val-de-Marne).

### Ordre du jour :

- Réunion du G9/G7 du 11 mars et suites, dont les rassemblements du 2 avril.
- Trésorerie et rentrée des cotisations.
- Préparation du CA de mai (dont le texte sur les associations et les débats « Dérèglement climatique et conséquences sur la santé des senior·e·s » et « Lutte contre l'extrême droite »).
- Rencontre publique « UNIRS » du 19 juin, autour des questions d'armement, désarmement, guerres, résistances, ...
- Infos sur des commissions Solidaires auxquelles des camarades de l'UNIRS participent.
- Actualités à partir de la note envoyée en amont.

## Réunion du G9/G7 du 11 mars

Le « G9 » n'était qu'à 7 à la réunion du 11 mars 2026 : CGT, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires. Il manquait CFTC qui attend son congrès et FO en désaccord avec la date du 2 avril imposée par la CGT. La CGT a tout fait pour que FO reste sous la touche, elle est un peu légitime pour décider de tout (compte tenu du poids de la CGT dans nos manifestations) mais, actuellement, elle n'a pas la volonté de faire fonctionner le G9. Des congrès arrivent : CGT, FO, CFTC, CGC et la CGT a annoncé qu'elle regarderait les textes des organisations pour vérifier que les positions sont conformes à celles du G9...

La CGT a dit clairement qu'elle organisait le 2 avril, remettait ses pétitions au ministère et acceptait que les autres organisations viennent.

### Action du 2 avril 2026

La préparation s'effectue unitairement dans les régions : demandes d'audience (ARS, préfectures, etc.), rassemblements, etc.

Pour Paris, l'UCR-CGT a déposé une demande de rassemblement et une demande d'audience pour remettre ses pétitions. L'UCR-CGT confirme le lieu dès qu'il aura été validé par la préfecture, ce sera de 12 h à 16 h, avec barnums, casse-croûtes, sonos, et des courtes prises de parole des organisations présentes. Le ministère de la Santé devrait recevoir une délégation.

### Expression commune sur le contexte

Le document renvoyé par l'UNIRSolidaires est destiné aux équipes militantes. À partir de celui-ci, l'UNIRSolidaires va proposer aux organisations du G9 de courts tracts/flyers sur chaque sujet abordé, afin d'avoir du matériel à vocation de masse et utilisable dans la durée.

### Principaux éléments de la discussion :

- Nous ne pesons pas grand-chose dans le G9 quant au nombre de camarades dans les rassemblements et les manifestations, mais c'est nous principalement qui fournissons les matériels pour mobiliser, qui rédigeons les relevés de décisions, les argumentaires, etc.
- Manifester pour porter des pétitions CGT n'est pas enthousiasmant.
- Un rassemblement devant le ministère de la Santé n'est pas visible, ce n'est pas ce que nous voulons. Le mode de fonctionnement du G9 pose question.
- Nous ne sommes pas là pour faire valoir les mobilisations de la CGT. Souvent, la CGT distribue son tract avec ou à la place de celui du G9.

### 1<sup>er</sup> mai 2026

La pertinence d'une expression commune des organisations de retraité·es reste posée. A revoir...

Il semble que la CGT veuille, soit imposer ce qu'elle veut, soit ne rien faire. Déjà l'année dernière, la CGT avait rendu la situation compliquée.

### Danger imminent pour la protection sociale

Il est réaffirmé la nécessité de débattre et de communiquer rapidement sur nos positions et nos revendications face aux différentes attaques potentielles et probables dans le prochain budget, mais également dans l'optique des élections présidentielles de 2027.

### Pouvoir d'achat des retraité·es

Il faut se préparer à contredire le discours ambiant qui prétend que le pouvoir d'achat des retraité·es se porte bien. Cela va être un enjeu important des prochains mois. L'UNIRSolidaires prépare un tract du G9 sur ce sujet.

Les prochaines actions devraient porter sur le pouvoir d'achat, car les mesures retirées vont revenir et l'ambiance est à la remise en cause des retraité·es, et le gouvernement veut que l'argent épargné soit utilisé. La CGT a déjà annoncé le principe d'une action pouvoir d'achat.

### Prochaine réunion

Elle aura lieu dans les locaux de la CFE-CGC, sa date n'est pas encore fixée.

- **94 Val-de-Marne** : la CGT a tout fait pour qu'il n'y ait pas de texte unitaire. Compte-tenu du travail fourni par l'Unirs, ce serait bien que nous le rendions public avant de le proposer au G9. La CGT ne peut pas distribuer le tract G9 car elle a déjà le sien à donner.
- **75 Paris (Anne)** : distribuer un tract unitaire est important et est pris plus facilement. Seule l'Unirs a distribué le tract 8 mars. Pour le 2 avril, il n'y a pas d'appel commun, chaque organisation distribue le sien !
- **Gérard Gourguechon** rappelle que, dans le passé, nous avons déjà connu des tensions entre organisations et qu'alors nous étions « unitaires pour deux ». Avoir tous les sigles aide à faire

passer les idées du tract. La rédaction par l'Unirs permet une approche pédagogique, il faut continuer en faisant le gros dos, tout en faisant sentir notre désapprobation sur le fonctionnement.

- **25 Doubs** (Yvelyne) : la CGT trie ses militant·es qui ont le droit de venir au G9, elle ne voulait pas qu'un tract soit distribué, mais nous l'avons imposé et chaque organisation prend la parole sur un thème. L'Unsa est présente. FSU est là et rédige des tracts.
- **44 Loire-Atlantique** (Yves Le Lann) a un G4 (CGT, FSU, FGR, Solidaires), CFTC ne vient plus, CGC est extrême droite, FO ne vient plus, la FGR-FP n'accepte pas que la CGT décide de tout. Avec CGT, FSU, FGR-FP, il a été tout de même décidé un rassemblement devant la préfecture et la proposition de distribuer un tract au personnel de l'hôpital a été refusée. Jacky Chataigner précise les lieux de rassemblement et de manifestation. Il demande si le retrait de FO est une décision politique ou une conséquence du sectarisme de la CGT ?
- **75 Paris** (Geneviève) constate un hiatus entre le sectarisme de la CGT et la volonté unitaire ressentie lors des distributions de tracts sur les marchés. L'Unirs pousse au militantisme, à aller sur les marchés. La réunion Udirs a décidé d'aller au ministère le 2 avril dans ce quartier peu concerné par nos revendications, avec des matériels pour être vus et entendus.

- **14 Basse-Normandie** (Jean-Pierre Nunès) : le G9 rabougri s'est réuni et a prévu un rassemblement devant la préfecture puis une manifestation pour aller au Conseil Départemental 20 mètres plus loin. Le tract sera distribué devant les hôpitaux, ce qui nous semble dommage car les marchés sont plus efficaces.

- **59 Nord** (Michèle Béarez) : la réunion a eu lieu avec la FSU (et la CGT par téléphone...). Elle a décidé de manifestations sur des petits parcours pour les retraité·es. Notre proposition d'hommes et femmes sandwich a été refusée, tout comme un tract unitaire, mais il y aura une banderole unitaire. Les autres organisations n'ont pas pris contact. Des audiences sont demandées à la préfecture et l'ARS, si possible avant le 2, pour en rendre compte le 2.

André Delcroix ajoute qu'il est proposé un débat public en mai car les précédents ont rencontré un succès. Dans le Pas de Calais, Solidaires organise avec le G9 un débat sur la prévention pour les retraité·es.

**Synthèse** de Christian : le G9 fonctionne moins bien, mais nous décidons d'y rester. Nous pensons à nos matériels propres, avant de les proposer au G9. Sur les 9 organisations, 3 n'y sont plus et deux associations suivent la CGT.

Le travail par thème d'Anne servira à des tracts Unirs, qui seront proposés ensuite au G9. Christian proposera un tract 1<sup>er</sup> mai au G9.

## Trésorerie

La trésorière Carine Delhostal annonce que Solidaires a versé notre subvention. Elle présente le tableau reprenant les rentrées de cotisation 2026 en les comparant à celles de 2025 pour mettre en évidence les retards. Pour les Solidaires départementaux, 195 adhérent·es sont déclaré·es, à comparer aux 309 de 2025. Pour les structures nationales, 2 191 à comparer à 6 460. Au total : 2 386 à comparer à 6 769, soit 35 %.

| Solidaires départementaux                  | 2025                                   |                                     | 2026                                   |          | Organisations nationales               | 2025         | 2026         |
|--------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------|----------|----------------------------------------|--------------|--------------|
|                                            | adhérent.es<br>direct.es<br>déclaré.es | Cotisation<br>de base<br>uniquement | adhérent.es<br>direct.es<br>déclaré.es |          |                                        |              |              |
| 02 Solidaires Aisne                        | 5                                      |                                     |                                        |          | ALTER                                  | 200          |              |
| 04 Solidaires Alpes de Hte Provence        | 3                                      |                                     | 3                                      |          | SNABF                                  | 335          | 334          |
| 05 Solidaires Htes Alpes                   |                                        |                                     |                                        |          | SNJ                                    | 186          |              |
| 07/26 Solidaires Ardèche / Drôme           | 1                                      |                                     |                                        |          | SNUPFEN Solidaires                     | 220          |              |
| 08/10/51/52 Solidaires Champagne-Ardenne   | 6                                      |                                     | 6                                      |          | Solidaires CCRF et SCL                 | 14           | 10           |
| 11 Aude                                    |                                        | x                                   |                                        |          | Solidaires Douanes                     | 22           |              |
| 13 Solidaires Bouches du Rhône             |                                        | x                                   |                                        |          | Solidaires Finances Publiques          | 1 474        |              |
| 14/50/61 Solidaires Calvados, Manche, Orne | 73                                     |                                     | 67                                     |          | Solidaires I.D.D.                      |              |              |
| 16 Solidaires Charente                     |                                        |                                     |                                        |          | Solidaires Informatique                | 22           | 22           |
| 19 Solidaires Corrèze                      | 5                                      |                                     | 1                                      |          | Solidaires Justice                     | 2            | 2            |
| 22 Solidaires Côtes d'Armor                |                                        | x                                   |                                        |          | Solidaires Météo                       | 90           | 83           |
| 25 Solidaires Doubs                        | 13                                     |                                     |                                        |          | Solidaires Sud Emploi                  | 4            |              |
| 27/76 Solidaires Hte Normandie             | 18                                     |                                     | 17                                     |          | Sud Aérien                             |              |              |
| 28 Eure-et-Loire                           |                                        |                                     |                                        |          | Sud CAM                                | 450          |              |
| 29 Solidaires Finistère                    | 8                                      |                                     |                                        |          | Sud Centrale MINEFI                    |              |              |
| 30 Solidaires Gard                         |                                        |                                     |                                        |          | Sud Chimie Pharma                      | 2            |              |
| 31 Solidaires Haute Garonne                |                                        |                                     |                                        |          | Sud Collectivités Territoriales        | 200          | 200          |
| 32 Solidaires Gers                         | 6                                      |                                     | 2                                      |          | Sud Culture et Medias Solidaires       | 33           | 33           |
| 33 Gironde                                 |                                        |                                     | 1                                      |          | Sud Education                          | 200          | 200          |
| 34 Solidaires Hérault                      | 6                                      |                                     | 10                                     |          | Sud Energie                            |              |              |
| 35 Solidaires Ile et Vilaine               | 4                                      |                                     | 4                                      |          | Sud FPA Solidaires                     | 15           | 15           |
| 37 Solidaires Indre et Loire               |                                        | x                                   |                                        | x        | Sud Insee                              | 14           |              |
| 38 Solidaires Isère                        |                                        | x                                   |                                        | x        | Sud Intérieur                          |              |              |
| 44 Solidaires Loire Atlantique             | 20                                     |                                     | 20                                     |          | Sud MSA                                |              |              |
| 45 Solidaires Loiret                       | 27                                     |                                     |                                        |          | Sud Protection Sociale                 |              |              |
| 46 Solidaires Lot                          |                                        |                                     |                                        |          | Sud PTT                                | 1 203        |              |
| 49 Solidaires Maine et Loire               |                                        |                                     |                                        |          | SUD-Rail                               | 1 226        | 1 233        |
| 54 Solidaires Meurthe et Moselle           |                                        | x                                   |                                        |          | Sud Recherche EPST                     | 25           | 25           |
| 56 Solidaires Morbihan                     |                                        |                                     |                                        |          | Sud Rural - Equipement                 | 5            | 8            |
| 57 Moselle                                 |                                        | x                                   |                                        |          | Sud Santé Sociaux                      | 200          |              |
| 58 Solidaires Nièvre                       |                                        |                                     |                                        |          | Sud Solidaires BPCE                    | 260          |              |
| 59 Solidaires Nord                         |                                        |                                     |                                        |          | Sud Travail Affaires sociales          |              |              |
| 59/62 Solidaires UIR 59/62                 | 21                                     |                                     | 21                                     |          | SUNDEP Solidaires                      | 52           |              |
| 60 Solidaires Oise                         |                                        |                                     |                                        |          | SUPPER                                 |              |              |
| 62 Solidaires Pas-de-Calais 59/62          |                                        |                                     |                                        |          | Syndicat ASSO                          | 1            | 1            |
| 63 Solidaires Puy-de-Dôme - Auvergne ?     | 18                                     |                                     |                                        |          | SUD Solidaires des Transports Routiers |              | 10           |
| 69 Solidaires Rhône                        |                                        |                                     | 5                                      |          | SUD SDIS                               | 5            | 15           |
| 71 Solidaires Saône et Loire               |                                        | x                                   | 3                                      |          | <b>Total</b>                           | <b>6 460</b> | <b>2 191</b> |
| 72 Solidaires Sarthe                       |                                        | x                                   |                                        |          |                                        |              |              |
| 73 Solidaires Savoie                       | 1                                      |                                     |                                        |          |                                        |              |              |
| 74 Solidaires Hte Savoie                   |                                        | x                                   |                                        |          | <b>TOTAL GLOBAL</b>                    | <b>6 769</b> | <b>2 386</b> |
| 75 Solidaires Paris                        | 24                                     |                                     | 26                                     |          |                                        |              |              |
| 76 Seine Maritime : Hte Normandie 27/76    |                                        |                                     |                                        |          |                                        |              |              |
| 78 Yvelines                                |                                        | x                                   |                                        |          |                                        |              |              |
| 80 Solidaires Somme                        | 13                                     |                                     | 9                                      |          |                                        |              |              |
| 82 Solidaires Tarn et Garonne              | 4                                      |                                     |                                        |          |                                        |              |              |
| 83 Solidaires Var                          |                                        | x                                   |                                        |          |                                        |              |              |
| 84 Solidaires Vaucluse                     |                                        |                                     |                                        |          |                                        |              |              |
| 85 Solidaires Vendée                       | 19                                     |                                     |                                        |          |                                        |              |              |
| 88 Solidaires Vosges                       |                                        | x                                   |                                        | x        |                                        |              |              |
| 91 Solidaires Essonne                      | 7                                      |                                     |                                        |          |                                        |              |              |
| 94 Solidaires Val de Marne                 | 7                                      |                                     |                                        |          |                                        |              |              |
| <b>Total Solidaires local</b>              | <b>309</b>                             | <b>13</b>                           | <b>195</b>                             | <b>3</b> |                                        |              |              |

## Préparation du CA des 4 et 5 mai

Nous y avons prévu deux débats « Dérèglement climatique et conséquences sur la santé des seniors » le 4 et « Lutte contre l'extrême droite » le 5 et une discussion autour du texte de Didier Delinotte sur les associations et les retraités.

Nous invitons tous nos adhérents et les structures de Solidaires au débat extrême-droite du 5 dans la grande salle du 31 rue de la Grange aux Belles. En revanche, le 4 ne peut pas accueillir de nombreuses personnes dans une petite salle.

## Rencontre publique du 19 juin

Christian Mahieux rappelle que nous avons prévu cette réunion autour des questions d'armement, désarmement, guerres, résistances, ... dans la salle Traversière près de la gare de Lyon. Nous avons l'accord de Bernard Dréano du Cedetim et Guillaume Ancel (pendant une heure).

C'est bien l'Unirs qui organise, mais nous invitons l'ensemble de Solidaires, qui souhaite ce type d'échanges. L'information sera préparée mais ne sera diffusée qu'après le 5 mai.

**Gérard Gourguechon** informe qu'un document a commencé à circuler à l'intérieur du bureau de l'Unirs, il souhaite qu'un document soit diffusé avec l'invitation pour préciser le sujet. Nous allons commencer à nous déclarer pour la paix, puis nous demander comment réagir quand Hitler arrive, quand les envahisseurs approchent ... ce qui signifie qu'il faut faire la guerre pour se défendre, pour conserver nos droits, mais avec une armée démocratique et le regard du peuple sur les généraux et sans enrichir les industries de l'armement. C'est un débat qui va en ouvrir plein d'autres.

**Patrice Perret** demande si les intervenants abordent les aspects économiques. Le capitalisme en crise peine à augmenter ses profits, espère-t-il se relancer par une économie de guerre ? Jean-Marie Harribey pense que non car la valeur ajoutée créée en plus ne pourra pas se tourner vers une production de biens de consommation supplémentaires.

**44 Loire-Atlantique** (Jacky Chataigner) demande si nous avons pensé à l'Observatoire des armements. Quels droits démocratiques sont donnés aux soldats ? La socialisation des industries d'armement mérite réflexion, car l'armement ne doit pas rester aux mains du privé. Quelle résistance du peuple agressé ? Les agressés ont le droit et le devoir de se défendre.

**Christian Mahieux** approuve la nécessité d'une note courte, ne serait-ce que pour éclaircir ce que nous demandons aux intervenants. Nous avons eu l'opportunité de Guillaume Ancel, il semble difficile d'avoir trois intervenants, mais nous pouvons les garder pour une fois suivante. Beaucoup d'écrits existent notamment dans Les Utopiques, le texte d'Anne sera complété.

**Anne Millant** rappelle les thèmes envisagés. Tchernobyl a explosé il y a 40 ans, mais la mode est aux petits réacteurs nucléaires et à la relance du nucléaire dans de nombreux pays.

**14 Basse-Normandie** (Jean-Pierre Nunès) s'inquiète des conséquences des guerres sur l'environnement. La guerre énergétique est en cours et accroît le dérèglement climatique, ce qui n'est pas étudié réellement. Combien d'hôpitaux seraient construits avec les moyens utilisés pour faire un porte-avions ? Quel coût des morts, des bâtiments détruits ?

**94 Val-de-Marne** (Philippe Barre) : la guerre est-elle un moyen de relancer le capitalisme ? La guerre d'Espagne a été perdue par manque d'armes. Le 19 juin ne sera que le début d'un débat.

**75 Paris** (Geneviève Mérand) : la presse, globalement muselée, limite la circulation des informations, le Monde Diplomatique de janvier aborde la place de la presse. Viser un navire pétrolier est une catastrophe écologique.

**59 Nord** (Michèle Béarez) s'interroge sur le rôle de l'Europe qui se contente de subir.

**44 Loire-Atlantique** (Yves Le Lann) constate la disparition de la diplomatie, il n'y a que des criminels autour de la table de l'ONU.

**Gérard Gourguechon** a noté de nouvelles questions. C'est quoi un peuple (la Corse) ? L'Europe (donc Macron) doit-elle intervenir contre la guerre d'Israël ? Dans notre jeunesse, nous avons gueulé contre De Gaulle, qui a eu raison de quitter l'Otan, ce qui permet aujourd'hui de ne pas demander l'autorisation à Trump d'utiliser un sous-marin.

**44 Loire-Atlantique** (Jacky Chataigner) constate qu'il n'y a plus besoin de prétexte pour envahir un pays, enlever un président... L'Europe n'a pas de force militaire, a peu protesté sur la Palestine, a sanctionné la Russie pour l'Ukraine mais laisse faire Israël sans aucune réaction. Le droit international interpelle. C'est la loi du plus fort. La Cour internationale a mis en avant la présomption de génocide à Gaza, cela fait partie du rapport de forces.

**Christian Mahieux** remarque que le principe d'avoir la bombe nucléaire c'est de ne pas s'en servir, c'est absurde mais réel. Le droit international est noyé sous le flot permanent des informations. L'histoire a vécu les mêmes comportements qui n'ont pas fait la même une des journaux : l'enlèvement de Ben Barka, les interventions et invasions diverses de la Russie, la guerre au Vietnam, ... On ne doit pas s'étonner que des États, dont on pense

le pire mal, ne font rien, c'est logique. Le droit international, on peut s'en servir, comme le code du travail, sans mythifier leur place.

**59 Nord** (André Delcroix) souhaite l'organisation de réflexions, de réunions, en dehors des États, des politiciens.

**75 Paris** (Geneviève Mérand) partage les propos de Christian, l'Europe est une institution qui défend le capitalisme. Le peuple n'existe pas, par exemple le « peuple » Ukrainien n'est pas homogène, la lutte des classes continue pendant la guerre. Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! Partout, des classes sociales se mobilisent contre ceux qui les exploitent, contre les institutions qui maintiennent les pouvoirs en place. L'internationalisme est essentiel.

**Gérard Gourguechon** cite Blaise Pascal « *Ne pouvant faire qu'il soit force d'obéir à la justice on a fait qu'il soit juste d'obéir à la force. Ne pouvant fortifier la justice on a justifié la force, afin que la justice et la force fussent ensemble et que la paix fût, qui est le souverain bien* ». Le droit international est le droit du plus fort. Les anciens élus RN ont été réélus par les électeurs et électrices.

## Infos sur des commissions Solidaires

**International** (Christian) : une revue reprend les activités internationales de Solidaires, les liens avec des organisations d'autres pays, la priorité de la construction du réseau, ... N'hésitez pas à la faire connaître.

**Protection sociale** (Gérard et Patrice) : 3 personnes qui participent régulièrement à la commission ne sont pas en retraite, et ce sera bientôt 2. La place minoritaire des actifs et actives est un problème. Le passage de 3 à 2 est dû au départ à la retraite de la 3<sup>e</sup>, qui pourrait venir à l'Unirs et aller à la commission au titre de l'Unirs.

Le dernier congrès de Solidaires a montré quelques trous dans nos revendications et la commission a

été mandatée pour y réfléchir. De ce fait des journées de réflexion ont été prévues, mais ont peu mobilisé les structures. La journée sur les droits familiaux et conjugaux a dû être annulée par manque de participant·es. La journée sur le financement de la Sécu a attiré une dizaine de personnes et est arrivée à une position consensuelle.

Le congrès de SUD Recherche a discuté de la Sécurité sociale alimentaire ... mais pas de l'existant, les attaques et reculs de la Sécu.

**Dans la discussion**, **Anne Millant**, qui a regardé une émission sur Médiapart, a constaté que la sous-traitance augmente les inégalités salariales, ce qui va augmenter les inégalités à la retraite.

## Actualités

Un document reprenant les actualités a été envoyé en amont de la réunion. Anne Millant commence, en présentant le budget.

## 1/ Budget 2026 : 20 milliards d'économies annoncés

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB (contre 5,4% en 2025). Le déficit de l'État est chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre 116% en 2025). Le budget coupe des milliards d'euros de crédits dans l'ensemble des services publics, ce qui va nécessairement détériorer la redistribution des richesses et la réduction des inégalités.

Certaines mesures, comme celle qui consiste à augmenter de 50 € la prime d'activité (elle coûte au budget un peu moins de 2 milliards d'€), si elle est perçue favorablement par les trois millions de ménages concernés, elle reste très contestable car, au lieu de faire reposer les augmentations de salaires sur les finances des entreprises, elle pèse sur les caisses publiques, déjà en difficulté. Ces primes ne sont pas prises en compte dans le calcul de la retraite.

Si le gouvernement ne peut pas imposer aux entreprises d'augmenter les salaires, il a l'opportunité d'augmenter significativement le SMIC, qui n'a pas reçu de « coup de pouce » depuis 2012, et ne progresse qu'en vertu de ses règles automatiques liées à l'inflation - c'est à dire n'apporte aucune amélioration réelle à la situation des personnes qui le perçoivent. Il pourrait aussi augmenter la valeur du point d'indice dans la fonction publique.

**Taxation des riches :** face au scandale des ultra-riches qui refusent de contribuer à la diminution de l'endettement, alors même qu'ils en sont en partie responsables (211 milliards annuels d'exonérations d'impôts, 75 milliards d'exonérations de cotisations sociales, la fraude et l'évasion fiscales ...) et que leur enrichissement a plus que doublé en 20 ans - le gouvernement Lecornu a introduit dans la Loi de Finances 2026 des mesurettes qui concernent les personnes qui gagnent plus de 250 000 euros par an, soit une augmentation de 0,9% des taux de prélèvements obligatoires ; elles devront payer 20 % d'impôts minimum. L'effort demandé n'est pas vraiment exceptionnel.

Une nouvelle taxe sur le patrimoine financier, visant les actifs des sociétés dites "holdings", est instaurée pour faire échec à certaines stratégies de

contournement de l'impôt. Le taux de la taxe est de 20% - elle devrait rapporter (seulement) 100 millions d'€. Cette imposition est soumise à plusieurs conditions : applicabilité de l'impôt sur les sociétés, patrimoine d'une valeur minimale de 5 millions d'euros... Elle ne s'appliquera qu'aux actifs non liés à une activité professionnelle ("actifs non opérationnels") : est exclue en effet la quasi-totalité des richesses logées dans ces structures, et ne vise que certains biens dit « somptuaires » (yachts, avions, biens immobiliers mis à la disposition des associés de la holding). Elle ne rapporterait que 400 millions d'€ en 2026. Cette taxe (CDHR) rate en effet sa cible car les ultrariches échappent à l'impôt sur le revenu en réduisant le montant de revenu fiscal qu'ils déclarent via des transferts vers des holdings.

Dans le souci de ne pas être trop cruel avec ces contribuables particulièrement sensibles, les objets d'art, de collection ou d'antiquité continueront à être exclus de l'assiette de l'imposition.

Certains revenus du Capital vont connaître une hausse de la CSG, c'est le cas par exemple des Plans Épargne Retraite, qui passent de 9,2 % à 10,6 %, soit +1,4 point, pour les revenus perçus à partir du 1er janvier 2026.

L'exécutif a aussi concédé une modification du pacte Dutreil, cette niche fiscale qui permet de transmettre son entreprise avec de multiples exonérations d'impôts. Elle a représenté un manque à gagner de 5,5 milliards d'euros pour l'État en 2024. La concession du gouvernement ne constitue pas une refonte complète du pacte, mais elle prévoit notamment d'exclure des biens exonérés ceux qui ne sont pas exclusivement affectés à l'activité de la société.

Sébastien Lecornu a été obligé de concéder à la nécessaire mise à contribution des grandes entreprises : la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE), initialement prévue pour la seule année 2025, est prolongée en 2026, mais la taxe ne concerne plus que les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1,5 milliard d'euros, contre 1 milliard l'année dernière. Cette surtaxe devrait permettre de rapporter environ 7,5 milliards d'€ en 2026.

## Ce qui augmente pour les particuliers :

- **Les frais de justice** : en matière pénale, les frais de justice criminelle, correctionnelle et de police - hors frais d'interprétariat - sont mis à la charge des personnes condamnées qui ne bénéficient pas de l'aide juridictionnelle. Il faudra désormais s'acquitter de 50€ pour saisir une juridiction du 1er degré (Tribunal judiciaire, Conseil de Prud'hommes, Tribunal de Commerce, tribunal paritaire des baux ruraux).
- **Frais des titres de séjour** : augmentation des taxes exigées pour une première demande, le renouvellement d'un titre de séjour, une régularisation (300€ au lieu de 255€ pour une première demande ; 200€ pour un renouvellement). La demande d'accès à la nationalité française passe de 55€ à 255€.
- **Le forfait hospitalier** : il augmente de 3€ à partir du 1<sup>er</sup> mars 2026, tout comme le forfait pour urgence. La participation forfaitaire facturée en cas de soins lourds et coûteux - notamment ceux dont le prix dépasse 120 euros - s'élèvera à 32 euros, contre 24 euros précédemment à partir d'avril (400 millions d'€ d'économie attendus).

## Droits restreints et économies budgétaires :

- **Étranger·e·s non boursier·e·s** sont désormais exclu·e·s du bénéfice des APL, mesure non seulement inutile, car elle ne permettra pas de réelles économies, mais surtout xénophobe, raciste, et contrevenant aux principes d'égalité. Le budget d'aide au logement baisse de 290 millions d'€.
- **Baisse des taux d'intérêt des Livrets d'Épargne populaire** (qui passe de 2,7 à 2,5%) et du Livret A (qui passe de 1,7 à 1,5%). Ces mesures sont prises pour « répondre » à la baisse de l'inflation officielle. La baisse du taux d'intérêt du Livret A concerne 56 millions de personnes, et devrait « rapporter » 1 milliard. La perte moyenne, pour un livret plafonné est d'environ 340€ annuels. (Pour mémoire, la toute petite taxe Zuckman de 2% sur les ultra-riches aurait rapporté à l'État de 5 à 7 milliards annuels).
- **Compte formation** : plafonnement de la prise en charge des droits issus du compte personnel de formation (CPF) : de l'utilisation du CPF à 1 500 euros pour certaines formations, à 1 600 euros pour les bilans de compétences et à 900 euros pour le permis de conduire. En outre, on assiste à la hausse du reste à charge sur le CPF de 50 %, qui passerait ainsi de 103,2 euros à 150 euros en 2026.

- **Les collectivités locales** sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public (participation attendue de 2 Md €). Cela se traduira par des coupes budgétaires (action sociale, culture, aménagement du territoire, transports non urbains, etc.)
- **L'ADEME** voit une baisse de 59 millions de ses crédits. Ce qui va avoir un impact direct sur les mesures de décarbonation de l'industrie, par exemple - et donc sur le réchauffement climatique.
- **Suppression de 4 000 postes d'enseignant·e·s** : la diminution du nombre d'élèves ne permettra donc pas de rééquilibrer les besoins, ni de diminuer le nombre d'élèves par classe, par exemple.
- **France Travail** : alors que le nombre de chômeurs et chômeuses ne baisse pas depuis 4 ans, les moyens alloués par l'État à l'organisme chargé de cette population vont être réduits de 390 millions d'€ (moins 1,16 milliard d'€ en 4 ans). 1 038 suppressions de postes sont programmées.
- **Le budget de la culture** va être amputé de 250 millions d'€, soit moins 6,4 %.
- **Le budget alloué à la fonction publique d'État** est également en net recul : avec plus de 3 000 suppressions d'emplois, le gel des salaires, c'est une politique austéritaire qui continue à s'appliquer.
- **Assurance chômage** : La CFDT et la CFTC s'accordent avec le patronat pour réduire la durée d'indemnisation des ruptures conventionnelles. Elle passera de dix-huit mois à quinze mois pour les personnes de moins de 55 ans et à 20,5 mois pour celles de 55 ans et plus, contre actuellement 22,5 mois à 55 et 56 ans et vingt-sept mois après 57 ans.
- **30 à 40 millions d'€ d'économie supplémentaire pour France Télévision**, qui devait déjà restreindre son budget de 140 millions d'€ pour 2026 - cela fait 170 à 180 millions d'€ d'économies pour le service public.
- **Baisse de l'Aide au développement** de 23 % en 2026 (53 % en deux ans), asséchant considérablement les moyens des ONG à l'international.

Pour comparaison : le budget de la Défense augmentera de 6,5 milliards d'euros supplémentaires à ce qui était fixé par la dernière loi de programmation militaire : soit presque 10 milliards pour 2026.

## Quelques concessions sociales :

Afin d'obtenir l'accord du PS sur le budget, le gouvernement a accordé une rallonge de près de 3 milliards d'euros, notamment pour le dispositif de rénovations globales MaPrimeRénov' – assurée toutefois par une augmentation des certificats d'économie d'énergie (CEE), qui surcompense la baisse du budget de l'État alloué au dispositif. Les universités et la culture auront aussi une petite rallonge, tous les étudiants se verront proposer des repas à 1 euro à compter de mai 2026.

## Principaux éléments de la discussion :

**14 Basse-Normandie** (Jean-Pierre Nunès) le taux du Livret A diminue car il ne faut surtout pas que les pauvres s'enrichissent

**14 Basse-Normandie** (Odile Hervieu) insiste sur l'argent du livret A qui servait à développer le logement social et qui va servir en partie au nucléaire

**75 Paris** (Jean-Yves Lefort) signale que les moyens ne bougent pas alors que le nombre de personnes au RSA augmente, celles-ci seront moins suivies. Il faut maintenant payer 225 € le timbre pour déposer

Quant aux missions Enseignement scolaire et Travail, leurs crédits augmentent légèrement par rapport à l'an dernier, mais elles ne sont pas éparpillées : le plafond d'emplois de France travail est réduit de 515 équivalents temps plein et 4 000 postes d'enseignants sont supprimés. Comme sur le reste du texte, le gouvernement a ménagé la chèvre et le chou en ouvrant 500 postes d'accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) pour porter la hausse des postes dédiées à l'inclusion scolaire à 2 000.

un dossier de titre de séjour, sans aucune garantie d'obtenir la nationalité.

**25 Doubs** (Yveline Bahy), l'association AC ! Agir ensemble contre le Chômage qui, à Besançon, était animée par Charles Piaget, ne fonctionne plus qu'avec des bénévoles pour les permanences, il n'y a plus de salariés, faute de ligne budgétaire du département pour rétribuer les emplois aidés qui ont été supprimés. Le plan autonomie ne semble plus d'actualité alors que les besoins augmentent.

## 2/ Loi fin de vie

En 2025, l'Assemblée nationale adoptait une loi sur la fin de vie, et l'aide à mourir.

L'aide à mourir devenait accessible aux malades adultes atteint·e·s « d'une affection grave et incurable », qui « engage le pronostic vital, en phase avancée ou terminale », et pas seulement à « court terme ». Le processus qui conduit au décès devait être « irréversible, marqué par l'aggravation de l'état de santé de la personne malade qui affecte sa qualité de vie ». Il était également exigé de « présenter une souffrance physique ou psychologique », « réfractaire aux traitements », et « insupportable ». Tous ces critères étant cumulatifs.

Pour les député·es, la demande de l'aide à mourir devait être aussi « éclairée », ce qui exclut par exemple les malades atteint·es de troubles cognitifs. Pour les député·es, l'acte léthal devrait être accompli par la personne elle-même, ce serait donc un suicide assisté (avec une exception, quand le malade est incapable physiquement de l'accomplir : alors le ou la médecin, ou l'infirmier ou infirmière, pourrait procéder).

Mais c'était hélas attendu : en janvier dernier, les sénateurs et sénatrices ont rejeté les dispositions

que l'Assemblée nationale avait votées au printemps 2025. Le Sénat se prononce pour une simple assistance médicale à mourir ». Il faudrait pour en bénéficier être « véritablement en fin de vie », c'est-à-dire souffrir d'une « affection grave et incurable », vivre avec des « souffrances réfractaires (à tout traitement) ou insupportables », et avoir « un pronostic vital engagé à court terme ». Rien de vraiment nouveau par rapport à ce qui se pratique déjà : la sédation profonde et continue jusqu'au décès, qui ne concerne qu'1% des malades. Ceux et celles-ci étant profondément endormi·e·s, sans que la sédation puisse provoquer le décès, qui intervient des suites de la fin de l'alimentation et de l'hydratation.

Le Sénat a donc préféré la « torture », par la privation de nourriture, au réel choix qui était souhaité par une grande partie de la société française. Le ou la malade pourront demander à un·e médecin l'injection d'une substance létale. Ils et elles font ainsi le choix de l'euthanasie – la mort est administrée – et excluent le suicide assisté.

Toujours avec le même cynisme, les médecins ne seraient pas dans l'obligation d'informer leurs

malades de l'existence de cette possibilité. Ce ne serait donc pas un droit, mais un acte médical. Cette assistance médicale à la mort ne pourrait avoir lieu qu'en présence d'un ou d'une officière de police judiciaire. Les sénateurs et sénatrices veulent aussi étendre la clause de conscience – c'est-à-dire la possibilité de refuser de pratiquer l'acte – jusqu'au pharmacien qui délivrerait la substance létale.

**Revenu à l'Assemblée nationale en février 2026**, le texte voté par les député·e·s comporte deux propositions, le développement des soins palliatifs, et l'aide à mourir. Pas moins de 2 000 amendements ont été examinés.

Le texte sur le développement des soins palliatifs, consensuel, prévoit notamment la création de « maisons d'accompagnement », intermédiaires entre le domicile et l'hôpital. Le droit opposable aux soins palliatifs n'a pas été retenu. L'auto-administration du produit létal est instaurée, sauf pour les personnes physiquement incapables.

### Principaux éléments de la discussion :

**14 Basse-Normandie** (Jean-Pierre Nunès) : le projet de loi a été coupé en deux. Celui sur les soins palliatifs a été voté, comme la précédente loi, mais 40 % de départements n'en ont toujours pas. Et le budget Sécu subit toujours des coupes sombres. L'amélioration risque de tarder encore longtemps. Le syndicat a demandé que soit relayée la demande d'une campagne d'informations et d'interpellations des élu·es.

**Anne Millant** a vu que les soins palliatifs sont transférés dans les maisons de retraite alors qu'elles ne disposent pas de personnel formé et manquent déjà d'effectifs.

### 3/ Analyse du vote d'extrême droite

Le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales a eu lieu il y a quelques jours, mais notre réunion du C.A. se tient deux jours après le second tour. Au-delà de commentaires sur les résultats, la priorité est de continuer à essayer de comprendre comment lutter le plus efficacement possible et de mettre en œuvre ce que nous jugeons utile.

**Dans ce cadre, nous rappelons le débat qui se tiendra le 5 mai** avec Laurent Mauduit, journaliste à Médiapart et des camarades de VISA.

Toutefois, certaines avancées votées en 2025 n'ont pas été maintenues, par exemple la notion de souffrance psychologique ne fait plus partie des critères ouvrant droit à la démarche : il y a donc une hiérarchisation des souffrances qui ne figurait pas dans le texte voté en 2025.

**Le maintien des 5 critères cumulatifs** : le ou la malade doit être majeur·e (au moins 18 ans ; être français·e ou résident·e étranger·e régulier·e et stable en France ; être atteint·e d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, qui engage le pronostic vital, en phase avancée ou terminale – en fait.

Sans surprise, dans sa grande majorité (19 pour, 101 contre), l'extrême-droite est vent-debout contre ce droit à mourir. Pour ce parti, le corps de l'individu ne lui appartient pas.

**Le texte retourne au Sénat en avril 2026** : le but étant qu'il soit applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

**75 Paris** (Geneviève Mérand) constate que tout est fait pour développer le privé, intéressé par ce type de « soins ». La sédation profonde peut durer longtemps, comment la personne qui la subit la perçoit ?

**94 Val-de-Marne** (Philippe Barre) rappelle que les religions s'opposent à la loi « fin de vie ». De forts lobbies s'opposent à la loi, la freinent efficacement.

**Décision** : Anne se prépare à envoyer un communiqué aussitôt l'adoption de la loi.

La demande de Basse-Normandie a été satisfaite le 11 janvier, le message sera renvoyé aux équipes en insistant sur la proximité du vote au Parlement.

Anne Millant présente le texte d'analyse des résultats et insiste sur le vote des très riches qui s'est déporté de la droite vers l'extrême-droite. Des maires sont élus avec très peu de voix, jusqu'à seulement 10 % des inscrits. Le RN a parfois les moyens de peser sur la politique de l'intercommune, au-delà des mairies conquises. Des associations craignent pour leur avenir. Tout le monde se déclarait content au soir du 2<sup>e</sup> tour, mais ce n'est pas si clair que cela. Il faut que les digues tiennent.

## Principaux éléments de la discussion :

**75 Paris** (Jean-Yves Lefort) fait remarquer que la fin du panachage dans les petites communes n'a pas incité à voter, ce qui a amplifié la non-participation au vote.

**44 Loire-Atlantique** (Jacky Chataigner) : l'intercommunalité a beaucoup de poids et prive les mairies élues démocratiquement de pouvoirs.

**14 Basse-Normandie** (Jean-Pierre Nunès) note que la participation varie beaucoup, des petites communes ont voté à 90 %. Les quartiers populaires ont peu voté, malgré les efforts de quelques listes.

**94 Val-de-Marne** (Philippe Barre) constate que seules 7 listes se revendiquaient de Macron, que LR glisse vers l'extrême-droite. La forte abstention révèle un désespoir alors que les conditions de travail, le pouvoir d'achat préoccupent la population, ce qui favorise le RN, n'est-ce pas un problème du syndicalisme ?

**Anne Millant** confirme que les collectifs de travail ont disparu, que des personnes restent isolées en ne voyant personne.

**SUD PTT** (Philippe Cornélis) note que le faible vote des plus démunis est connu, dans les élections professionnelles et politiques. Est-ce que cela s'amplifie ? L'abstention augmente aussi dans les quartiers favorisés. Il faut revenir vers les habitants, comme le faisait avant le PCF.

**Christian Mahieux** revient sur l'abstention, qui concerne la moitié de la population que l'on ne connaît pas. Syndicalement, Visa fait un bon boulot, rééditera pour la 6<sup>e</sup> fois le bilan des mairies brunes, ce qui ne changera rien. Au moment de la dissolution, les équipes Solidaires ont distribué de nombreux tracts puis tout s'est arrêté brutalement. Comment avoir une activité régulière ? Et éviter « *on ne vous voit que pour les élections* ». Le tri des livres dans les bibliothèques a déjà été subi, et pas par le RN. Gueuler contre le fascisme ne sert à rien, le RN n'est pas perçu ainsi, il faut être là pour parler d'autre chose.

**75 Paris** (Geneviève Mérand) parle d'action culturelle. La société incite à l'individualisme. La rue voit des personnes le nez sur le portable, en quête « d'informations » sur les réseaux sociaux ... au détriment du collectif et de la vie sociale. Il faut aller discuter sur les marchés, militer.

**Gérard Gourguechon** pense que le vote RN montre notre échec. Quand le mouvement ouvrier

s'exprime, les media ne parlent plus du RN mais du pouvoir d'achat, des services publics, ... Nos mobilisations font partie du combat contre l'extrême-droite. Les élus RN sont réélus, ils réalisent des choses appréciées. Dans les petites communes, les débats entre la gauche et la droite sur les réalisations promises incitent à voter.

**Anne Millant** note que FO, CFTC et CGC ne se prononcent pas contre l'extrême-droite. L'augmentation des droits d'inscription à l'Université pour les étrangers a été votée par plusieurs partis politiques, le Conseil constitutionnel aurait dû l'interdire pour discrimination.

**44 Loire-Atlantique** (Jacky Chataigner) rappelle la volonté de se battre contre la montée du RN, mais que cet élan a été stoppé. Les slogans ne changeront pas la situation. Le poids des médias est réel dans la droitisation de la société. L'alliance droite / RN a été rare, mais la porosité des électorsats a été forte.

**94 Val-de-Marne** (Philippe Barre) signale que, dans 31 départements, le RN n'a pas réussi à constituer une liste. Dans le 94, il n'y avait pas de RN, mais la droite fait le boulot, et on entend des propos racistes. La question sociale doit revenir au centre. Le RN s'appuie sur la rancœur du manque de social. Les systèmes d'entraide dans les quartiers font-ils reculer le RN ?

**75 Paris** (Jean-Yves Lefort) insiste sur la diffusion des idées d'extrême-droite, qui infusent la société. C'est le danger principal. Dans les entreprises, il n'y a plus de diffusion de tracts, le télétravail augmente, les instances de proximité ont disparu, ...

**Christian Mahieux** prolonge le propos. La priorité syndicale doit être de remettre en place les instances de proximité, les collectifs de travail qui se retrouvent parfois sur les lieux de vie, de se réorganiser pour être là où sont les gens, de tenir des permanences dans les communes, ... L'exemple international montre que la vie syndicale continue sous un gouvernement d'extrême droite (Berlusconi puis Melonie, Bolsonaro, Milei, ...). L'unité syndicale est importante pour donner envie. La promesse de 1981 de droit de vote des immigrés n'a pas été tenue et plus personne ne la porte, si elle avait été tenue

**Idée à retenir** : comment faire de l'action syndicale là où sont les gens.

## 4/ Guerres

**Une contribution sera proposée dans la perspective de notre CA de mai ; ce sera un support au débat de que nous organisons le 19 juin** autour des thèmes « armement, désarmement, défense, résistances, guerre, paix... »

Sur le plan international, depuis notre dernier CA, l'élément nouveau majeur est la guerre israélo-étatsunienne en Iran, qui a embrasé l'ensemble du Moyen-Orient. Dans le prolongement d'actions menées dans d'autres régions du monde, l'Union syndicale Solidaires soutient le peuple iranien, les travailleurs et travailleuses d'Iran ; du matériel d'information est à disposition, élaboré avec nos camarades de Solidarité socialiste avec les travailleur·ses en Iran et notamment le syndicat des transports par bus de Téhéran, membres du Réseau syndical international de solidarité et de luttes.

En Iran ou ailleurs, l'Union syndicale Solidaires tente de peser à la hauteur de nos moyens, pour une paix juste et durable, qui passe le soutien à celles et ceux qui résistent aux impérialismes, aux colonialismes, et luttent pour l'émancipation sociale et contre tous les régimes fascistes, autoritaires, liberticides.

Avec nos camarades des syndicats indépendants d'Iran, ni shah, ni mollahs, ni agressions impérialistes » ; avec nos camarades des syndicats indépendants palestiniens, boycott, désinvestissement, sanctions contre l'état colonial génocidaire israélien ; avec nos camarades des syndicats indépendants ukrainiens, soutien à la résistance syndicale et populaire contre la guerre russe ; avec nos camarades des syndicats indépendants vénézuéliens, dénonciation de l'impérialisme étatsunien et exigence de la libération de toutes les prisonnières politiques et d'amélioration de la situation sociale de la classe ouvrière.

## Prochaines réunions :

Lundi 4 mai et Mardi 5 mai,  
Jeudi 18 juin,  
Lundi 21 septembre,  
Lundi 5 octobre, Jeudi 5 novembre,  
Lundi 7 décembre,  
Mardi 8 décembre (AG).